



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BIOMASSE POUR  
LA SAISON DE CHAUFFE 2016-2017**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Le jeudi 09 juin à 11 heures**

## **Article 1. Objet du marché**

### **1.1 Objet**

Le présent marché a pour objet la fourniture de combustible pour la chaufferie biomasse de l'hôpital de Prémontré.

### **1.2 Lieu d'intervention**

Site principal de l'e.p.s.m.d. de l'Aisne à Prémontré

### **1.3 Lot unique**

L'ensemble des prestations est regroupé en 1 seul lot.

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Visite sur site**

Les candidats sont réputés connaître le site et les installations existantes. Des visites peuvent être organisées sur demande.

### **2.2 Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour la saison de chauffe 2016-2017. Les dates prévisionnelles de début et de fin sont 1<sup>er</sup> octobre 2016 et 31 mai 2017. Ces dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### **2.4 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

### **2.5 Variantes**

Autorisées.

### **2.6 Négociation**

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation.

## **Article 3. Justificatifs à produire**

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées :

#### **A - Documents administratifs**

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat sur laquelle il affirme ne pas tomber sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans un délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle DC7 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

#### **B - Documents relatifs à l'offre**

Il est impératif de fournir un acte d'engagement (DC3).

#### **Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres**

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
Direction des Services Economiques Logistiques et Techniques  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : « Fourniture de combustible biomasse pour la saison de chauffe  
2016-2017 »  
"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **jeudi 09 juin à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé aux Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'e.p.s.m.d. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs.

#### **Article 5. Jugement des offres et critère d'attribution**

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents manquants conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

- Coût : 100%

## **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément à l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **Article 7. Renseignements**

Pour tout renseignement, s'adresser à :

e.p.s.m.d. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS Gaël  
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques  
02320 Prémontré  
Tél : 03 23 23 66 21  
Fax : 03 23 23 66 07

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
le contenu (\*)

Établi à PREMONTRE, le 11 mai 2016

L'e.p.s.m.d. de l'Aisne

(\*) Date et Signature du candidat